Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_0016-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 25 février 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-0016

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, MORICE Romain, BLANCHO Elodie, DANILO Michel, JOUHIER Xavier, LE PENUIZIC Jean-Marc
ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
QUELLARD Maeva
MOREAU Alain, pouvoir donné à BREGER Jean François
SECRETAIRE : STEVANT Anthony

***Objet* : VIE ASSOCIATIVE – Subventions 2026 aux associations**

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 Mars 2026

Monsieur le maire rappelle que les subventions versées aux associations à vocation sociale, sont gérées par le CCAS.

Les demandes de subventions aux associations ont été examinées par la commission vie associative le 23 février 2026. Dans un principe d'équité de traitement, le montant de subvention pour demande d'aide au démarrage étant actuellement de 150 € (contre 100 € précédemment), 3 associations, dont le montant de la subvention est encore inférieur à 150 €, se voient proposer la revalorisation de leur montant 2026 de 50 €.

Pour tenir compte des contraintes financières de la collectivité, la commission propose le versement d'une subvention uniquement sur demande de l'association, sur la base d'une augmentation de 3% de la dernière subvention votée, et, dans la limite du montant sollicité.

Aussi, il est proposé l'attribution de subvention de fonctionnement 2026 pour un montant global de 11105 € répartie comme suit :

Subventions versées aux associations Péaulaises	Montant 2026
ACCA	663
ARMORICAINE BASKET	1104
ARMORICAINE CYCLOS	1152
ARMORICAINE FOOT	2060

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_0016-DE

ARMORICAINE GYM	814
ARMORICAINE TDT	531
ARCHERS	492
ARMOR ENERGIE	588
AMBV	468
APNP	871
ARNICA	193
FNACA	195
LES TALENTS CACHES	491
SHUTO KARATE	511
PASSION COUNTRY	166
LA RECYCLERIE	328
LES BOULES PEAULAISES	164
LES SOURIRES DE BREIZH	150
D'HIVER JEUX	164
Total en €	11105

Pour les associations en lien avec les écoles, sur le même principe que l'ensemble des associations précitées, la commission propose :

Subventions versées aux associations en lien avec les écoles	2026
APEL	425
Amicale Laïque	425
Total en €	850

Pour les demandes de subventions extérieures suivantes :

Subventions versées aux associations extérieures	Montant 2026
SNSM	103
Cinéma La Couronne (Nivillac)	103
Total en €	206

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil délibère par 15 voix (non-votants : Mireille LUCAS, Yvette PASCO, Hervé NOGUET, Alain MOREAU) pour **VOTER** l'attribution des subventions comme proposé ci-dessus par la commission vie associative.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE
56 Morbihan